

Le 21 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Première étape d'élaboration d'un référentiel national de la charge de travail des magistrats : l'objectivation du manque criant de magistrats !

Le 20 décembre a eu lieu la séance conclusive de la première phase de travaux d'élaboration d'un référentiel national sur la charge de travail des magistrats. Le groupe de travail, initié en 2011, réunit la direction des services judiciaires (DSJ), les conférences représentant les chefs de juridiction (CNPP, CNPG, CNPTJ, CNPR), les organisations syndicales représentatives, au premier rang desquelles se trouve l'Union syndicale des magistrats (USM), ainsi que les associations professionnelles de magistrats. L'Inspection générale de la justice a également apporté son appui à ces travaux.

Il faut rappeler [quelques chiffres clés de la justice](#) : en 2021, pour 8399 magistrats en juridiction, il y a eu 2 030 116 décisions rendues en matière civile et commerciale, 1 970 776 auteurs d'affaires pénales traitées, 542 880 condamnations pour des délits, 111 666 saisines du juge des enfants pour des mineurs en danger, 81 989 personnes écrouées suivies par un juge d'application des peines... C'est vertigineux !

Pour chaque fonction, le groupe de travail s'est réuni à de multiples reprises pour définir la méthode d'évaluation adaptée non seulement à la réalité des fonctions, mais aussi aux données statistiques à disposition pour pouvoir mesurer les besoins de magistrats face au flux d'activité annuel. **L'USM a, chaque fois, formulé des propositions précises qui ont très souvent servi de base de réflexion au groupe de travail.** Le rythme a été intense tout au long de cette année et les séances de travail se sont multipliées au cours des derniers mois pour maintenir le cap d'une finalisation du référentiel des charges de travail des magistrats de première instance (exerçant dans les tribunaux) pour la fin décembre.

Les premières projections qui résultent de ce travail viennent clairement objectiver la pénurie d'effectifs de magistrats dénoncée depuis tant d'années par l'USM. Ainsi, pour la plupart des fonctions, les besoins de magistrats sont de x2 à x3, voire parfois jusqu'à x10.

L'USM ne peut que se féliciter de voir enfin objectivé par un travail sérieux et qui fait consensus, le ressenti partagé par tous les magistrats d'une charge de travail insupportable.

L'USM restera particulièrement vigilante quant aux conséquences concrètes à tirer de ce constat d'une pénurie massive de moyens humains.

Contact presse :

Shahina Akbaraly 06 50 82 55 02 s.akbaraly@o2p-conseil.com

À propos de l'USM

L'Union Syndicale des Magistrats est le 1er syndicat de magistrats judiciaires. Apolitique, elle défend l'indépendance de la justice et les intérêts matériels et moraux des magistrats. L'USM milite en faveur d'une justice de qualité respectueuse des justiciables. Créée en 1974, elle est présidée par Ludovic FRIAT.

<https://union-syndicale-magistrats.org/>